Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/06

COMITE SYNDICAL DU 07 JUILLET 2026 - 9H00
A CAROMB (SALLE DU CONSEIL)

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à neuf heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 30 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Caromb, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Nombre de délégués
En exercice : 47
Présents et représentés
(mini 24) : 38
Quorum atteint

Nombre de voix
En exercice : 119
Présentes : 78
Exprimées par pouvoirs : 22
Total (mini 59) : 100

Délégués présents :

2 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

2 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Myriam SILEM, Sophie RIGAUT

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Valérie MICHELIER (COVE)

6 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Jean-Noël LEUCK (Aurel), Jean-Baptiste IBOT (Suppléant Bedoin), Gérard THELCIDE (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Alain MARCELIN (Malaucène), Jean-Pierre JOUGLA (Suppléant Savoillans)

22 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Benjamin CHASTEL (Suppléant Aubignan), Lionel BANCEL (Blauvac), Jean-Pierre BRAQUET (Caromb), Jean ISSARTIER (Carpentras), Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Dominique BLOND (Faucon), François PLANTECOSTE (Le Beaucet), Marc LARTIGUE (Le Barroux), Eric ALTIER (Suppléant Malemort du Comtat), Dominique MAZEL (Modène), Catherine LECLERC (Suppléante Monieux), Bernard LE DILY (Mormoiron), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Jean-François SAMIE (Suppléant Saint Didier), Nadine RAMADE (Saint Hippolyte le Graveyron), Gérard RAINERI (Saint Marcellin les Vaison), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Vanina NADAL (Saint Romain en Viennois), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Gilles LAUGIER (Suppléant Velleron), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Claire ARAGONES pouvoir à Jacqueline BOUYAC, Christian MOUNIER pouvoir à Myriam SILEM, Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan), Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET

Délégués absents : Georges BOTELLA (Région), Thierry THIBAUD (CCVV), Alain GABERT (Sault), Guy GIRARD (Crillon le Brave), Stéphanie DAVAU (Mazan), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Marc MOINIER (Puyméras), Jean-François PERILHOU (Vaison la Romaine), Dominique PLANCHER (Venasque)

Membres associés à voix consultative présents : Mireille RUAT (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse), Bernard MONDON (Association Les Carnets du Ventoux), Christophe MARCELLINO (Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Annie CORDA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse)

Membre associés absents : Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Lise COLLIN, Catherine FAYOT, Virginie RASPAIL, Anthony ROUX, Odile SIGNORET, (PNR Mont-Ventoux)

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), est nommé secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/06

REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2020-914 du 28 juillet 2020 du Premier Ministre portant classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux en Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux conformément à la délibération du Comité Syndical du 17 octobre 2019 ;

Vu le décret n° 2022-812 du 16 mai 2022 du ministre de la transition écologique, modifiant divers décrets portant classement de parcs naturels régionaux et portant intégration des communes de Saint-Marcellin-lès-Vaison et Saint-Romain-en-Viennois au parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2023 constatant la révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux conformément à la délibération du Comité Syndical du 05 juillet 2023 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux qui prévoit l'adoption du règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du Syndicat Mixte ;

Considérant que le Comité Syndical doit délibérer pour adopter son règlement intérieur des instances du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, dans les 6 mois qui suivent le renouvellement du Comité Syndical et pourra être modifié autant de fois que nécessaire.

Le présent projet de règlement intérieur des instances, qui s'appuie sur les dispositions réglementaires, a pour ambition de préciser un certain nombre de règles établies par les statuts du syndicat.

Le règlement intérieur des instances est élaboré par le Bureau Syndical, doit être adopté par le Comité syndical. Toute modification ultérieure ou tout retrait sera soumis à nouveau à l'avis préalable du Bureau Syndical et fera l'objet d'une nouvelle délibération pour acter les modifications ou retrait.

Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Pargue dóu Ventour

Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/06

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070706-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Le Comité,
Ouï, l'exposé du président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 34 – Pouvoirs : 4 - Votants : 38
Suffrages exprimés : Pour : 100 - Abstention : 0 - Contre : 0

- ADOPTE le règlement intérieur des instances du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux tel que présenté et annexé au présent rapport,

- AUTORISE la présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC

Parc Naturel Régional * Mont - Ventoux *